



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Commissariat général à l'Investissement

Paris, le jeudi 22 mars 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



I

Investissements d'Avenir : Lancement de l'appel à manifestations d'intérêt sur les bâtiments et îlots performants

François FILLON, Premier ministre, ministre de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, François BAROIN, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Laurent WAUQUIEZ, ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, Eric BESSON, ministre chargé de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique et René RICOL, commissaire général à l'investissement, annoncent le lancement d'un deuxième appel à manifestations d'intérêt (AMI) dédié aux bâtiments et îlots¹ performants. Cet AMI est piloté par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

Les bâtiments représentent aujourd'hui 40 % de la consommation d'énergie finale. L'accroissement de leur efficacité énergétique est donc un chantier prioritaire du Grenelle de l'Environnement. La réduction de 38 % de leur énergie consommée en France d'ici 2020, s'accompagnera de la réduction de 50 % des émissions de gaz à effet de serre de ce secteur.

Pour assurer le suivi de ce chantier prioritaire, le Premier ministre a demandé en janvier 2009 à Philippe PELLETIER, ancien président de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), de présider le « plan Bâtiment Grenelle ». Les actions menées concernent par exemple :

- la réglementation thermique RT2012 publiée en octobre 2010 généralise progressivement les bâtiments à basse consommation (BBC) d'énergie dans le neuf. ;
- la rénovation de 400 000 logements par an à compter de 2013, et des 800 000 logements sociaux les plus consommateurs d'énergie d'ici 2020.

¹ Groupements de bâtiments contigus ou non, d'usages diversifiés ou non constituant une unité de fonction ou d'identité d'un quartier sur le plan énergétique, tant pour la mutualisation des besoins énergétiques que pour celles des productions énergétiques.

L'Etat soutient la rénovation et la réalisation de bâtiments exemplaires. Il a lancé en novembre 2010 un premier AMI portant sur le domaine des « bâtiments et îlots à énergie positive et à bilan carbone minimum ». Il renforce cette action ce jour avec un deuxième AMI portant en priorité à la **rénovation du parc déjà construit** et s'articulant autour de trois volets :

1. la mise au point de **démonstrateurs**² intégrant notamment :
 - des performances améliorées pour les systèmes de production de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de climatisation, de rafraîchissement, et de ventilation des bâtiments tertiaires et habitats collectifs et individuels ;
 - des composants d'enveloppe contribuant à l'efficacité énergétique des bâtiments ;
 - un système d'éclairage performant ;
 - une gestion intelligente de l'énergie dans les bâtiments ;
2. le développement d'une offre globale de **réhabilitation énergétique** s'appuyant sur une Garantie de Performance Energétique (GPE) sur 5 ans au minimum ; c'est-à-dire, un contrat garantissant un niveau donné de réduction de la consommation énergétique sur cette période ;
3. la mise en œuvre de **projets exemplaires et duplicables** de bâtiments et îlots réhabilités ou neufs à consommation énergétique et bilan carbone minimums³.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 22 septembre 2012

Télécharger l'appel à manifestations d'intérêt :

www.ademe.fr

Pour en savoir plus sur les investissements d'avenir :

investissement-avenir.gouvernement.fr/

Volet développement durable des investissements d'avenir

Plus de 6 Mds € sont consacrés au soutien des phases de recherche et de pré-industrialisation dans les filières vertes d'avenir :

- 1,275 Md€ pour le développement de démonstrateurs et de plateformes technologiques consacrés aux énergies renouvelables et à la chimie verte : énergie solaire, énergies marines, éolien, géothermie, bioressources, stockage de l'énergie, bâtiments, capture et stockage du CO₂
- 1 Md€ pour développer des instituts d'excellence dans le domaine des énergies décarbonées,
- 950 M€ pour des démonstrateurs de véhicules du futur : véhicules routiers du deux roues aux poids lourds, trains et navires,
- 210 M€ pour l'économie circulaire privilégiant le recyclage des déchets, la réhabilitation des sites et sols pollués et l'éco-conception,
- 215 M€ pour les réseaux électriques intelligents, qui intégreront plus d'énergies renouvelables décentralisées et permettront aux consommateurs d'optimiser leurs usages et de réduire leur facture,
- 1,5 Md€ pour les avions de demain, afin de réduire considérablement leur consommation de carburant,
- 1 Md€ pour une industrie nucléaire plus économe en matières premières et moins génératrice de déchets.

Par ailleurs, des actions transversales de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche gérées par l'ANR (équipements d'excellence, laboratoires d'excellence...) et aux entreprises innovantes, telles que la création d'un fonds d'amorçage de 400 M€, géré par la Caisse des Dépôts et Consignations et les actions d'OSEO en direction des pôles de compétitivité bénéficieront également aux filières vertes.

Contacts presse :

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement
Cabinet de François Baroin
Cabinet de Laurent Wauquiez
Cabinet d'Éric Besson
Cabinet de René Ricol
ADEME

†01 40 81 72 36
 01 53 18 42 96
 01 55 55 84 32
 01 53 18 45 61
 01 42 75 64 43
 01 49 09 27 47



² Un « démonstrateur » permet l'application, l'intégration et la validation de solutions déjà existantes ou restant à développer.

³ Pour les bâtiments rénovés, le niveau de performance énergétique visé est de 25 kWh EP/m².an pour les 5 usages réglementés (chauffage, refroidissement, eau chaude sanitaire, éclairage, auxiliaires), que ce soit pour le résidentiel ou le tertiaire. Dans le cas de bâtiments et îlots neufs, le niveau de performance visé sera celui du bâtiment à énergie positive pour tous les usages.